

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DFPE 185 Subvention (179 067 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association CRESCENDO pour la structure multi-accueil Basfroi (11e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association CRESCENDO ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 13 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association CRESCENDO ayant son siège social 102 C, rue Amelot (11e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 179 067 euros est allouée à l'association CRESCENDO (N° tiers SIMPA : 9608, N° dossier : 2018-02742).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO